



« L'arbre à palabres : une alternative à la gouvernance libérale contemporaine ? »

Gisèle Rosette Lekomo

[giseletsala@gmail.com](mailto:giseletsala@gmail.com)

Université de Dschang-Cameroun

Daniel Blaise Biteck

[biteckdanielblaise@yahoo.fr](mailto:biteckdanielblaise@yahoo.fr)

Université de Dschang-Cameroun

**Résumé :**

L'article porte sur l'arbre à palabres comme alternative à la gouvernance libérale contemporaine. Il vise à rendre intelligible les pratiques et les performances de gouvernance par la palabre dans la société africaine traditionnelle et montrer comment elle permettrait la normalisation des comportements dans nos sociétés démocratiques. Comme lieu d'échanges, la palabre se présente comme le meilleur outil de gestion publique employé dans les sociétés africaines traditionnelles. Elle institue la vie communautaire en organisant les relations entre membres du corps social dans l'Afrique noire d'antan sur la base de l'humilité, du dialogue, ... à l'effet de promouvoir la paix. Cette pratique met en scène de nombreux acteurs de sorte que le consensus qui se dégage des débats, s'impose à tous. En s'appuyant sur la méthode archéologico-critique des textes, et puisant les preuves dans l'actualité, il s'agit d'établir qu'avec la palabre, l'Afrique peut apporter son expérience de la gouvernance dans la mondialisation.

**Mots-clés :** Arbre à palabres, Afrique, Démocratie, Gouvernance libérale, Paix.

## Introduction :

Dans *L'Afrique au secours de l'Occident*, Anne-Cécile Robert précise que c'est de l'Afrique que l'Occident peut espérer trouver un recours, à l'effet de sortir de la crise dans laquelle elle se trouve. Une telle thèse repose sur l'idée que la partie du globe terrestre située dans l'hémisphère nord, au-dessus du continent berceau de l'humanité « est en proie à une crise sociale, sectorielle et de valeurs multi-niveaux » (S. B. Aliana, 2016, p. 2). Mais, dans le même temps, l'Afrique qui est présentée comme le parent pauvre de toutes les contrées du monde est paradoxalement indiquée comme l'issue de secours de l'Occident et, partant, du monde entier. La raison de tout ceci est à chercher, selon les auteurs précités, dans la personnalité authentique de l'Africain ainsi que son mode d'organisation sociale riche de nombreuses valeurs humanisantes. Le continent noir, dans son mode d'existence, recèle de nombreuses vertus qui lui assurent un équilibre pouvant servir de modèle d'organisation aux autres contrées du monde. Il en va ainsi de la palabre africaine. Quelles sont donc les vertus de ce paradigme catégoriel de régulation sociale usité dans les sociétés traditionnelles africaines, dont la fonctionnalité demeure d'actualité et susceptible de servir d'adjuvant bonificateur de la qualité de la gouvernance libérale contemporaine ?

Pour répondre à cette interrogation, nous allons, au travers d'une approche méthodologique archéologico-critique, procéder tour à tour à l'exposé du fonctionnement de la palabre, indiquer comment, à partir de ses vertus humanisantes, la palabre peut s'exporter de par le monde et servir au mieux les démocraties occidentales pour enfin évoquer les conditionnalités préalables à cette téléologie.

### 1. Origine et fonctionnement de l'arbre à palabres

L'Afrique traditionnelle est riche d'un mécanisme de gestion de la vie collective qui produisit des résultats remarquables dont il importe de connaître l'origine et les manifestations.

#### 1.1.L'origine et les manifestations de l'arbre à palabres

Les hommes ont toujours eu besoin des lieux et des mécanismes transitionnels et emblématiques de leur organisation sociale pour échanger et prendre des décisions impactant la vie communautaire. Dans cette perspective, l'on a assisté, en Afrique, à l'émergence d'un modèle de gestion sociale portant la symbolique des pourparlers et des débats citoyens : l'arbre à palabres. Présent tant en Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal, Ghana...), qu'en Afrique Centrale (Cameroun, Gabon, Tchad...) l'arbre à palabres est considéré, à juste titre, comme cet instrument ancestral<sup>1</sup> né de la volonté des Africains d'ordonner la vie dans leur communauté. C'est ce qu'affirme Fweley Diangitikwa pour qui « dès son origine en Afrique, dans ce noyau central de la Pangée d'où est partie la prodigieuse aventure de l'espèce humaine, l'homme a mis en place une organisation sociale élémentaire pour faciliter la vie en société. Le concept de gouvernance est né de cette lointaine volonté des hommes d'organiser la vie en société. » (F. Diangitukwa, 2014, p. 2).

Il ressort, de ce qui précède, que de l'organisation précoce autour de l'arbre à palabres vient l'affirmation selon laquelle le concept de gouvernance prend son origine dans le continent africain, car l'homme, qui est bon de nature, selon Rousseau, a toujours cherché son bonheur sur terre. Seulement, celui-ci, en tant que téléologie ultime de l'homme, ne peut provenir que de la saine gestion de l'espace public. La palabre est donc la première forme de gouvernance apparue dans les sociétés africaines. Depuis la nuit des temps, ce mode de

---

<sup>1</sup> On peut voir, à ce sujet, Leray C, Hamey-Warou F, dans *L'arbre à palabres et à récit*, publié à Paris aux éditions de L'Harmattan, en 2014.

régulation sociale s'est propagé dans les différentes contrées du monde grâce aux migrations successives des humains. Elle s'est manifestée dans l'Égypte antique à travers la construction des biens publics comme les pyramides, puis transportée dans la Grèce antique, par les étudiants qui avaient bénéficié des bourses d'études. La retombée concrète de l'éducation égyptienne reçue par les jeunes Athéniens se matérialise par cette culture du débat public et contradictoire qui se déploie dans l'Athènes antique, au sein de l'*agora*<sup>2</sup> et que révéleront, par la suite, de grands orateurs tels que Démosthène et Cicéron dans l'empire romain. Le principe cardinal de la palabre (la cohésion sociale), s'est peu à peu retrouvé dans les écrits de certains auteurs majeurs de la pensée politique occidentale qui en ont fait la base même de leur modèle de gestion sociale. C'est cette idée que précise Fweley Diangitukwa pour qui

La Grèce antique, qui reçut ce savoir de l'Égypte pharaonique, fut la première à en bénéficier en créant l'*agora* ; elle s'est manifestée dans les discours de l'orateur Démosthène (384-322) à Athènes, et, trois siècles plus tard, dans les discours de Cicéron, puis dans l'organisation de la société à Rome. La même volonté d'organiser la vie des hommes en société a été gravée par la plume de Jean-Jacques Rousseau dans son livre *Du contrat social* et dans l'ouvrage d'Alexis de Tocqueville intitulé *De la démocratie en Amérique*. Partout où il y a eu la présence humaine, il y a également eu la recherche de la paix et du bonheur terrestre pour contrer les abus de l'homme en société. (F. Diangitukwa, 2014, pp. 2-3).

La quête anticipée et régulière du dialogue, du compromis, et la justice, etc. coïncide admirablement avec cette gouvernance africaine par la palabre qui s'est ensuite manifestée ailleurs sous forme de réminiscence. Ce mode de gouvernance millénaire recèle, en son sein, de nombreux avantages que Serge Bernard Aliana énonce dans un article fort édifiant sur comment « (Re)penser la démocratie délibérative en Afrique à l'aune de la palabre africaine : une approche philosophique par la théorie des capacités », dans les termes suivants :

La recherche précoce et permanente de la transparence, de la reddition des comptes, du dialogue, du consensus, du contrat social, de la justice, de la démocratie, etc. correspond parfaitement à la gouvernance africaine sous l'arbre à palabres. (...) depuis l'Égypte ancienne, la société africaine a élaboré en son sein des systèmes de gouvernance et de gestion des hommes, le but étant d'éviter l'anarchie dans la communauté ou dans la Cité. Notamment, elle a mis en place l'institution de l'arbre à palabres qui est une recherche de consensus pacifique issue d'un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes à la gestion des affaires publiques (S. B. Aliana, 2016, p. 2).

Il est important de préciser que l'arbre à palabres représente cet espace traditionnel de regroupement dans lequel la communauté était invitée à manifester sa pensée sur le devenir de la Cité. Il n'est pas seulement cet outil au service de la justice, mais c'est aussi un instrument à usage pédagogique vis-à-vis des jeunes générations.

Au sein des sociétés traditionnelles africaines en effet, la palabre était utilisée comme un vecteur d'éducation sociale pour les enfants qui se réunissaient autour des anciens dont ils écoutaient les enseignements et apprenaient dans le même temps l'histoire du village. Les acteurs venaient d'horizons divers et représentaient différents secteurs de la vie. Cette gestion participative de la Cité était bien loin du modèle de gouvernance élitiste qui devait naître et prospérer, des siècles plus tard, dans le monde hellénique avec les pensées d'Anciens tels que Socrate, Platon, Xénophon, Aristote, etc.

---

<sup>2</sup> Dans la Grèce antique, l'*agora* désigne le lieu de rassemblement, le marché de la Cité. C'est une composante essentielle du concept de *polis*, à tel point qu'Aristote traita les barbares de non-civilisés car ils n'avaient pas d'*agora*. L'*agora* d'Athènes n'était pas seulement un marché animé et odorant ; c'était également la place des institutions démocratiques. Il s'y dressait le *bouleutérion* où siégeait la *boulè*, chargée de rédiger les lois votées à l'Assemblée. L'*agora* était le centre de la vie sociale, l'équivalent du forum romain antique.

Avant l'avènement de l'écriture occidentale dans les sociétés africaines, il y a toujours eu la parole et celle-ci était au centre de la vie dont elle constituait l'élan vital. Autant celles qui n'avaient pas en usage l'écriture, tout comme celles qui en avaient (l'Égypte pharaonique), tout se créait, se réglait et se transmettait par la parole. Fweley Diangitukwa corrobore cette idée en soutenant que « La particularité de cette institution est qu'elle repose essentiellement sur la parole. Cela vient en droite ligne de la tradition orale africaine. En Afrique, avant l'écriture, il y avait la parole. La parole était au centre de la vie communautaire. Tout se réglait en effet par elle. » (F. Diangitukwa, 2014, p. 3). Il faut préciser, au-delà du propos de cet auteur, que la parole déborde largement l'écriture à travers le rôle central qu'elle joue au sein de la communauté. Là où l'écriture arrive en arrière-plan (car employée pour consigner ce que la parole a arrêté), la parole instaure le lien entre les membres de la communauté. C'est elle qui favorise la naissance et l'entretien des amitiés et c'est à elle que l'on recourt une fois que l'ordre social a été perturbé. C'est donc, en réalité, un puissant vecteur de régulation sociale qui serait d'une grande utilité pour nos gouvernances. Comme le dit Anne-Cécile Robert pour qui, « la palabre constitue le vecteur essentiel du dialogue social. Elle constitue un moyen d'adoption des décisions importantes et un mode de résolution des conflits » (A-C. Robert, 2006, p. 156). Seulement, il est important de préciser que cette palabre chargée de vertus thérapeutiques pour la société nécessitait, pour qu'elle fût suivie d'effets positifs, qu'elle fût portée par la voix du plus ancien de la classe d'âge ou du griot. Attroupés en assemblée autour d'un arbre ou simplement dans la grande place du village où « les membres d'une communauté évoquent librement les questions qui concernent la vie en commun » (A-C. Robert, 2006, p. 156). Ceux-ci ont le droit d'y prendre part sans distinction de genres, d'âges ou de conditions sociales. Le mode d'organisation sociale rendant compte de cette dimension égalitaire de la palabre se remarque dans l'existence et le fonctionnement de l'*Ubuntu* en Afrique du Sud. Dans cette société, tout comme dans la plupart des communautés du monde noir, l'*Ubuntu* est régi par le principe du partage dans le respect de l'égalité de tous dans la part qui nous revient. C'est pourquoi l'écoute attentive est accordée à chaque membre lors des joutes oratoires qui se présentent comme de véritables antres de débat et de démocratie résiliente dans lesquelles la parole de la femme équivaut à celle de l'homme, où le jeune est écouté au même titre que l'adulte. Nelson Mandela dans son ouvrage autobiographique affirme à ce propos que « tous ceux qui voulaient parler le faisaient. C'était la démocratie sous sa forme la plus pure. Il pouvait y avoir des différences hiérarchiques entre ceux qui parlaient, mais chacun était écouté » (N. Mandela, 1995, p. 53).

Il appert, de ce qui précède, deux constats : d'abord, que le principe de la palabre inventé par les Africains est la forme de démocratie la plus pure et en même temps la plus ancienne. Ensuite, qu'elle représente un modèle si non, l'archétype d'une gouvernance saine des sociétés humaines se pratiquant à travers la parole qui, porteuse de puissance, mériterait d'être réactualisée à l'effet d'être adoptée par les sociétés qui lui sont étrangères. Dans l'Afrique traditionnelle, la parole fait foi. Elle est riche et puissante car fondée sur la somme des expériences vécues et conceptualisées par les Anciens. C'est pourquoi au cours de la palabre, on entendait des proverbes, des paraboles, des recours aux généalogies d'où se dégageaient des leçons et des recommandations qui prônaient la modération, le compromis, le pardon. Le caractère démocratique de la palabre transparaît à différents niveaux dans nos sociétés traditionnelles de sorte que tout événement est une aubaine pour que la palabre se tienne. De cette manière, il s'impose que la palabre se présente sous des traits multiples. Godefroy Bidima, parlant de cette omniprésence de la palabre dans la vie de l'Africain traditionnel, soutient que : « toute occasion étant propice pour faire advenir du sens par les mots. Il existe donc plusieurs types de palabre que l'on regroupera en deux : les 'palabres iréniques' tenues en dehors de tout conflit (à l'occasion d'un mariage, d'une vente...) et les 'palabres agonistiques' qui font suite à un différend » (J-G. Bidima, 1997, p. 10). C'est donc une forme de palabre qui s'applique aux événements heureux. Seulement, il faut relever que la gouvernance d'une Cité ne se limite pas à la gestion des hommes en période joyeuse, elle implique aussi que les dirigeants soient confrontés à des conjonctures difficiles au cours desquelles la Cité connaît des clivages.

Cette seconde forme de palabre est destinée à « la réduction d'un conflit par le langage, la violence prise humainement dans la discussion » comme nous le démontre (B. Atangana, 1966, p. 461). Au sens originel, l'arbre à palabres rassemble toutes les variantes de la démocratie que nous rencontrons dans notre contemporanéité. En effet, en tant que forme de gouvernance, la palabre africaine est porteuse de vertus dont la téléologie est le bonheur des citoyens. Cela se perçoit à travers la manière dont les problèmes qui grippent le fonctionnement optimal de la Cité sont abordés et qui permet de retrouver l'un des principes de la démocratie délibérative dont Jurgen Habermas pensera, plus tard, les fondements. À ce propos, « la mise en récit du problème à régler constitue un premier enjeu du fonctionnement démocratique de la palabre » (J-G. Bidima, 1998, p. 184).

## 1.2. Le fonctionnement de la palabre

En tant que forme de gouvernance dans laquelle l'individu s'exprime sur l'évolution de la vie communautaire, la palabre est un lieu de rencontre où les problèmes du village sont traités. Ainsi, selon l'ordre du jour, toute la communauté ou seulement une partie participe aux échanges. À cet effet, la palabre se manifeste sous la forme extraordinaire d'un dialogue permanent : une forme d'Assemblée où les décideurs politiques, les citoyens ordinaires et les associations paysannes débattent ensemble des problèmes de la communauté. C'est dans la palabre que se règlent les conflits entre personnes, entre villages et communautés, et c'est dans ce lieu de rencontre que la sagesse africaine se manifeste dans sa grandeur en mettant, au centre des préoccupations, les exigences de dialogue, de concertation et de décision consensuelle tout à l'opposé de ce que l'on remarque dans nos démocraties qui imposent le point de vue d'une minorité sur la majorité.

Le but ultime de la palabre étant d'aboutir à une solution concertée sans pénaliser l'une ou l'autre partie, cet instrument possède un règlement non écrit qui s'impose à tous : traiter les litiges de manière patrimoniale en s'imprégnant des faits communautaires. Raison pour laquelle dans la palabre, les projets ne peuvent être matérialisés qu'après un large débat auquel participent tous les partenaires concernés. Ici, le recours au dialogue est à la fois pivot de la gouvernance et réelle démocratie consensuelle à l'africaine. Au cours des échanges, les opinions s'entrechoquent et un compromis est absolument trouvé de sorte que les débats ne se terminent jamais en queue de poisson. Cela s'explique par la présence, pendant les débats, de véritables experts en relations humaines qui côtoient ceux qui détiennent le savoir du terroir et échangent ensemble pour l'intérêt général. C'est ce que précise Serge Aliana pour qui : « Il existe en Afrique de véritables experts en relations harmonieuses entre l'homme et son environnement. De même, il s'y trouve des spécialistes en relations sociales et en solution de conflits qui pourraient proposer au monde des recettes en matière de rapports intergénérationnels, entre sexes, entre majorités et minorités et, évidemment, en matière d'équité et de justice sociale » (S.B. Aliana, 2016, p. 26). Lesdits experts font usage d'un langage particulier qui reçoit des appellations différentes selon que l'on se situe à tel endroit ou à un autre de l'Afrique. Aussi, au sein des sociétés traditionnelles africaines, il y a, dans chaque village, un lieu de rencontre appelé par exemple *mbongi* chez les *Kôngo* de la République Démocratique du Congo, *imbizo* en Afrique du Sud ou un arbre en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, ou la case du chef chez les Rwandais. Pour ce dernier cas, Ingelaere et collaborateurs nous informent que

[...] le mot *gacaca* signifie 'justice sur le gazon'. En fait, ce nom provient du mot *umugaca*, qui en kinyarwanda désigne une plante sur laquelle il est si doux de s'asseoir que l'on préférerait se rassembler dessus. Ces rassemblements avaient pour but de rétablir l'ordre et l'harmonie. L'objectif premier des arrangements était de restaurer l'harmonie sociale et, à un degré moindre, d'établir la vérité sur ce qui s'était passé, la sanction du coupable, voire une indemnisation sous la forme d'un présent. Si ces derniers éléments pouvaient être inclus dans une résolution, ils étaient accessoires par rapport au retour de l'harmonie entre les lignées et à la purification de l'ordre social. (B. Ingelaere et coll., 2009, p. 36).

Selon le cas à traiter, la palabre peut être précédée d'une pré-palabre, c'est-à-dire d'une discussion dont le but est de rapprocher les parties prenantes à un conflit ou pour établir les modalités qui permettront d'endiguer la violence au cours des pourparlers. C'est donc ainsi que « la palabre institue un espace public de discussion qui suppose le détour par une procédure. La palabre n'organise pas le face-à-face entre les parties, mais institue une médiation symbolique à plusieurs entrées » (J-G. Bidima, 1997, p. 13). Cette manière singulière que les Anciens avaient d'organiser la vie publique dans la société traditionnelle apparaît comme un modèle à importer et implémenter au sein de nos sociétés actuelles dont la justice vise pas toujours la recherche du compromis. Pendant la concertation, la distribution de la parole joue deux rôles : recueillir les avis des uns et des autres et ordonner l'agressivité des débats pour exorciser la violence dans le cas d'un conflit. Lorsqu'un locuteur parle, l'assistance l'écoute attentivement au regard de la délicatesse de la question à l'ordre du jour. C'est la règle. Le modérateur évite la monopolisation de la parole en la distribuant de manière alternée. Cela permet aux porte-paroles des parties de s'accrocher en usant d'expressions langagières imagées sollicitant l'intelligence de l'assistance ou pour « mobiliser le capital affectif de l'assistance » (*Ibid.*, p. 23). L'art oratoire est donc toujours au rendez-vous avec l'emploi d'expressions qui obligent l'auditoire à suivre attentivement le débat ou pour évoquer des situations qui ne sauraient être décrites avec des termes employés dans le langage familier. L'évocation des maximes et des récits sert de ferment pour étayer le raisonnement de leur auteur. De même, les supports communicationnels sont intelligemment employés pour rappeler à la mémoire collective soit la genèse du conflit, soit la morale populaire ou les hauts faits du passé restés immémoriaux. On recourt à la ruse, par un langage imagé, « pour confondre ceux qui sont à la barre » (*Ibid.*, p. 25). Les intervenants utilisent diverses figures de style, entre autres, l'*épiplaxis* en posant des questions pièges, la *cataplexis* en rappelant les menaces qui pèsent sur l'accusé, l'*hyperbole* en montrant la gravité des faits reprochés à l'accusé, etc.

Après l'exposé des motifs, les parties s'empoignent dans une langue savoureuse, qui n'est parfois accessible qu'aux seuls initiés. Ici sont valorisés les proverbes et les devinettes qui démontrent toute leur puissance de communication ainsi que l'importance de la connaissance de la vie de la Cité. S'invite aussi dans les débats, l'humour qui permet de détendre l'atmosphère par le rire qu'il suscite. Bidima soutiendra ainsi que « La palabre se joue avec des mots et se joue des mots » (*Ibid.*, p. 21). Le jury étant constitué de personnes les plus âgées laisse faire et écoute silencieusement, sauf si une partie va au-delà de l'acceptable (l'injure, la lutte). L'intelligence, la compétence sont mises au service de la cause, car il faut mettre la vérité à nu afin de comprendre le cas en litige et ne rien négliger lors du verdict.

Dans la société traditionnelle la vie publique s'organise toujours autour du dialogue, la recherche de la paix sans arrogance ni sentiment de domination. Le résultat de ce modèle de gouvernance est garanti par le fait que tout le monde jouit d'une même considération qui rejette tout élan élitiste. La palabre valorise l'écoute active, facilite et assure le consensus. En cas de difficultés, les anciens sont consultés pour les régler. L'écoute et la recherche de la paix intérieure facilitent le rapprochement des points de vue et la recherche de la solution idéale qui ont l'avantage de cimenter le lien social. Ce contact qu'on appelle dans le langage moderne *top down* (d'en haut) et *bottom up* (d'en bas) supprimait toute rancœur que la classe dominée pouvait avoir envers la classe dominante. Avec le droit codifié d'origine occidentale, la justice vient maintenant d'en haut alors que, dans la palabre, elle est une rencontre entre le *bottom up* et le *top down*, une recherche du juste milieu.

Pendant la palabre, les citoyens posent directement des questions aux gouvernants qui répondent séance tenante. Cet échange direct favorise un dialogue et un contact francs entre gouvernants et gouvernés. Lors des échanges, le chef écoute beaucoup et n'intervient pas. C'est à la fin de la séance que parole lui est accordée pour rappeler les points essentiels de la discussion et les résolutions finales. En cas d'absence, il peut être remplacé par un juge ou par un sage choisit parmi les plus âgés. Une telle transparence dans la gestion des affaires publiques s'observe peu malheureusement dans nos États qui se disent démocratiques. Au sein de plusieurs en effet, le dirigeant s'assimile à un dieu qui, même lorsque les mécanismes

de contrôle de son pouvoir sont constitutionnellement prévus, il ne daigne pas sacrifier à cette exigence qui se voudrait démocratique. L'on assiste à la caporalisation de la vie publique par l'homme d'État moderne.

L'arbre à palabre veille aux rapports cordiaux entre communautés pour éviter toutes formes de conflits à travers deux types de décisions : celles des affaires mineures dont la décision est prise séance tenante, alors que les questions délicates nécessitent une concertation préalable des sages qui communiquent ensuite au public la décision prise à son insu. Le but final de la palabre consistant à recouvrer l'harmonie perturbée, l'annonce du verdict est généralement suivie du pardon qui est demandé par les deux camps. Le pardon du coupable sert de réparation tandis que le second est prononcé par « la partie réconciliatrice ayant mené les démarches de pré-palabre qui demande pardon afin de ne pas trop blesser ceux qui sont déshonorés par la perte du procès » (J-G. Bidima, 1997, p. 21). L'auteur précise que « le pardon n'est pas ici une activité destinée à abaisser l'homme, mais à le réinsérer dans la relation avec l'autre » (*Ibid.*, p. 21). Parfois pour préserver la paix sociale, on prétend que personne n'est fautif et on responsabilise « un mauvais génie » qui a poussé au mauvais comportement alors que « tout le monde sait que c'est une manière de dire pour ne pas blesser la partie accusée » (*Ibidem.*)

Si le conflit persiste, les tribus offrent une alternative, en proposant un compromis honorable pour préserver les intérêts majeurs et sauver l'honneur des parties concernées. L'on assiste, dès lors, à la manifestation de l'une des vertus de la palabre africaine : la délibération.

## **2. La palabre africaine : un instrument au service de la saine gouvernance et de la démocratie délibérative**

En tant que modèle de gouvernance, l'arbre à palabres se présente comme un espace d'échanges contradictoires et un puissant outil de promotion de la paix.

### **2.1. La Palabre africaine : un espace générateur d'échanges**

Dans la palabre, la mission du juge ne se limite pas à dire le droit. Il doit rendre justice en considération de l'éthique. D'après Godefroy Bidima, « la palabre milite contre une vision très pénale de la société dont Michel Foucault avait bien décrit le processus de constitution en Occident à travers l'histoire de la prison » (J-G. Bidima, 1997, p. 32). Ce type de procédé a l'avantage de favoriser l'expulsion de la violence de la société. La palabre rappelle à la conscience collective les us et coutumes et facilite l'accord entre les parties en conflit sur une décision qui doit satisfaire tout le monde sans avoir recours à un tribunal ou à ce que Max Weber appelle le monopole de la violence physique légitime (M. Weber, 2003, p. 102).

La métaphore de l'« arbre à palabres » est l'émanation de l'esprit de dialogue, de tolérance et de respect d'autrui dans la mesure où, pour échanger avec ses concitoyens sur les questions communautaires importantes, il est important de respecter leurs idées. Cette institution a une fonction thérapeutique, car en laissant exprimer les gens, on extirpe de l'âme la colère et on évacue la source du conflit. « La palabre ramène aux vertus de la plus élémentaire sociabilité : respect de l'autre, ouverture d'esprit et recherche de la paix sociale » (A-C. Robert, 2006, p. 159). Dans les sociétés traditionnelles africaines, c'est par la palabre qu'on restaure la paix sociale lorsqu'elle est brisée.

Cette façon de régler les problèmes illustre parfaitement la saine gouvernance de la Cité qui fait défaut dans nos sociétés occidentalisées au sein desquelles l'harmonie sociale est imposée d'en haut par le droit, sans associer les parties en conflit à la prise de décision, alors que les sociétés africaines traditionnelles accordent une « immense valeur de médiation traditionnelle comme la palabre dans la résolution des conflits » (J-G. Bidima, 1997, p. 28). Comment comprendre, dès lors, que les États africains actuels ne puissent pas fonder une gouvernance moderne en s'appuyant sur ce modèle qui leur a si bien réussi par le passé ? Face aux grands maux sociaux, comment les Africains procédaient-ils pour panser leurs blessures ?

En présence de difficultés complexes, le conseil de sages recourt à plusieurs experts en plus du porte-parole. Par cette technique, la société essayait de se prémunir des erreurs d'appréciation pouvant porter préjudice à l'un ou l'autre camp. C'est ce souci de ne blesser

quiconque présent dans le processus de la palabre que Fweley Diangitukwa relève ainsi : « Ce recours est indispensable pour minimiser la marge d'erreur lorsqu'il faut prendre une décision qui puisse satisfaire la partie plaignante et tout le monde. » (F. Diangitukwa, 2014, 9). Afin d'éviter toute licence, le porte-parole distribuait la parole à l'assistance au fur et à mesure qu'elle était demandée. Il y avait donc ici le souci de maintenir un climat d'ordre lors des échanges. C'est pourquoi la procédure à suivre était généralement rappelée au début de chaque séance pour ceux qui étaient déjà coutumiers de la palabre, et expliquée à ceux qui en étaient étrangers. Connaître les règles et respecter l'agencement des différentes étapes permettait à la palabre, en tant que technique de négociation, d'examiner en profondeur la crise afin d'éviter des conflits permanents. C'est une preuve pour admettre que le débat démocratique est ancré dans les traditions africaines. En réalité, la société moderne en prétendant pratiquer la démocratie n'apprend rien à l'Afrique dans la mesure où celle-ci pratiquait la démocratie très longtemps avant Athènes comme nous le montre Bétéo Nébié lorsqu'il évoque la mythologie de Râ le dieu égyptien face à la révélation d'un complot ourdi contre lui par Hathor pour l'évincer du trône. L'auteur de *Démocratie occidentale et palabre africaine* nous relate que face à cette révélation, il fit convoquer une grande assemblée des dieux qui lui étaient obligés, afin de leur demander quelle conduite tenir. La décision collégiale fut de châtier les comploteurs. Mais ayant constaté qu'une telle décision pouvait conduire à ce qu'on aurait pu qualifier de « destruction de l'humanité », Râ se ravisa et trouva un subterfuge pour épargner les rescapés des conséquences de l'opération menée par Hathor : il enivra ce dernier de vin.

De cette mythologie ressort une chose : la palabre. Cela dépasse tout entendement qu'un dieu recoure à la concertation, avec des divinités de catégories inférieures pour prendre une décision aussi importante. Selon Bétéo Nébié, ce comportement de Râ tranche nettement avec celle du dieu d'Israël, lui qui, blessé par la méchante conduite des humains, décida seul de faire pleuvoir pendant quarante jours de suite, afin « d'effacer de la surface du sol l'homme qu'il avait créé, les bestiaux, petites bêtes et même les oiseaux du ciel » (D. Bétéo Nébié, 2001, p. 7.). Qu'avaient-ils fait de mal tous ces bestiaux ? se demanderait certainement Râ, s'il devait apprécier le comportement de son collègue Yahvé.

L'idée essentielle de ce mythe, c'est que les violences, la mauvaise politique et la destruction de l'humanité doivent être dissipées non par l'écoulement du sang mais par l'esprit d'abnégation, d'humilité, de dialogue, et de toute valeur fondatrice de la démocratie. Dans son sens originel, la palabre africaine est porteuse de toutes ces valeurs énumérées. C'est en cela qu'elle peut être considérée comme la plus vieille forme de démocratie et de gouvernance au monde. Mais, il faut indiquer que la palabre ne valorise pas seulement la discussion comme moyen de gestion de la Cité. Elle se présente aussi comme un puissant outil au service de la paix collective et individuelle.

## **2.2. La Palabre : Un instrument au service de la paix**

Mise au point très tôt, la palabre a permis d'organiser dans la paix, la stabilité, la sécurité, les rapports entre les différentes composantes de la société, les modes de production économique et de transmission du pouvoir. Elle a élaboré des outils et des mécanismes pour régler les crises et les conflits internes. Dans ce mode de régulation sociale, les gouvernants tiraient la légitimité et la légalité de leur agir des référentiels culturels, sociaux et économiques internes alors qu'aujourd'hui, ils les tirent d'un droit hybride (étranger) qui ne fait pas l'unanimité dans le corps social et qui n'est pas toujours respecté des gouvernants eux-mêmes. Si, dans l'Afrique traditionnelle, le respect de l'autorité était un fait culturel profondément ancré dans les esprits des peuples, on observe aujourd'hui des écarts et des discordances entre les normes officiellement établies pour la délivrance des biens et services publics et les pratiques qui régulent les comportements des acteurs en charge de cette délivrance.

Lorsque la société traverse une crise profonde, l'on convoque des assises au cours desquelles ont lieu des pourparlers à l'effet de trouver un consensus. C'est cette idée que l'on retrouve à peu près dans les conférences nationales souveraines de la majeure partie des pays

d'Afrique avec le « discours de la Beale », au début des années 1990, qui étaient en quelque sorte une vaste palabre réunissant des acteurs pluriels issus d'horizons divers ou de secteurs (public, privé, société civile) dans un forum instituant une nouvelle démocratie à l'africaine. Le besoin de dialogue et de concertation explique le recours à cette formule de conférence nationale qui s'est généralisée en Afrique à la fin des années 1980, après le retrait du continent de l'ex-URSS et la chute du mur de Berlin. La convocation des conférences nationales par les dirigeants Africains n'était qu'un besoin de retrouver l'esprit de la palabre pour débattre et trouver ensemble, par consensus, la solution idéale contre la dictature qui minait le devenir des sociétés africaines. C'étaient des lieux de débat pour trouver des solutions qui arrangeaient tout le monde et donnaient satisfaction, et pour trouver des solutions aux problèmes sociaux. Malheureusement, elles n'ont pas atteint leur but, car, dans la plupart des cas, elles ont été récupérées par le pouvoir tyrannique. C'est ce qui justifie que la reconnexion avec le passé africain ou le recours/retour aux sources est proposé par certains comme la solution pour sortir les États africains de la crise de la gouvernance dans laquelle les modèles de gestion occidentaux contemporains les ont plongés.

### **3. De la nécessaire reconnexion avec son passé à la perspective d'un avenir plus rassurant**

#### **3.1. Le nécessaire retour aux sources**

Au regard des défis et enjeux auxquels l'Afrique est confrontée, cette dernière doit d'urgence renouer avec son passé dans la mesure où son écrasement par les Européens, à travers la néo-colonisation, en passant respectivement par la traite négrière et la colonisation ont fait perdre à l'Afrique ses pratiques traditionnelles de gouvernance. Il est désormais urgent de revenir à la gouvernance par la palabre et « d'exploiter toutes ses vertus thérapeutiques pour une meilleure gestion des affaires publiques » (E. Okombia, 1994, p. 731) et, au-delà, pour la recollection de l'Africain avec lui-même. Parce que la palabre a l'avantage de coller aux réalités africaines, on peut aisément penser qu'elle facilitera le développement global de nos sociétés. En cherchant à préserver les rapports cordiaux entre les acteurs en conflits là où le droit occidental cherche à tout prix le coupable à sanctionner, la gouvernance africaine recherche plutôt le juste milieu qui permettrait d'anticiper les frustrations et la honte chez le coupable et le sentiment de suprématie et d'arrogance qui peuvent naître chez le vainqueur.

Dans la palabre, la violence brute est remplacée par les mots, par le verbe. Réconcilier les parties par la recherche d'un consensus, restaurer la paix dans la communauté lorsqu'elle a été perturbée, initier le développement local en sollicitant la contribution réflexive de chacun, sont là, les principaux objectifs poursuivis par l'institution de la palabre. Une telle insistance sur la palabre recèle quatre principes qui ont été récupérés par la gouvernance moderne à savoir : la coordination, la transparence, la reddition des comptes et le compromis. Grâce à la palabre, les Africains antiques ont réalisé de système de gouvernance sociale hautement humaniste qui consacrait des espaces ouverts où chaque citoyen pouvait, selon son loisir, y exprimer son opinion. Malheureusement, il importe de relever, pour le déplorer, que nos Cités actuelles dites modernes ont perdu, au contact de la présence occidentale, cette perle (la palabre) et sont donc incapables de réaliser ce que leurs prédécesseurs ont autrefois réalisé. Diangitukwa peut affirmer à ce propos que « Les sociétés traditionnelles africaines ont réalisé ce que les États africains modernes ne parviennent pas à accomplir : la création d'un espace public de discussion (F. Diangitukwa, 2014, p. 17). Devrait-on en conclure que les nouveaux États africains sont en perdition parce qu'ayant accepté le modèle de gouvernance du colonisateur qui avait refoulé la palabre dans le vécu des Africains ? Loin de là. La palabre s'accommode très facilement des mécanismes du pluralisme politique, avec la démocratie participative et avec la gouvernance moderne. Seulement, il est nécessaire pour cela, d'organiser une forme de gouvernance par la convivialité qui repose sur des principes acceptés de toute la communauté dans la mesure où, la recherche d'un dialogue permanent et

d'un consensus viable préserve plus durablement la vie en commun et les relations entre les membres de la Cité. Instaurer un climat discursif au sein duquel la remise en question de la gestion de la chose publique n'entraîne pas nécessairement une délégitimation de l'État et de ses acteurs, mais une opportunité offerte à ces derniers pour s'évaluer. Parce que la palabre recherche le consensus, la cohésion sociale, le partage des responsabilités, elle fait naître plus de confiance entre les partenaires engagés dans l'action publique : c'est la gouvernance conviviale. Cette dernière est une gouvernance consensuelle dans le sens où elle crée les conditions d'une prise en compte des demandes exprimées par les citoyens quant à l'organisation de la société, à son fonctionnement et à son développement. Même si elle peut faire penser au parlement dans le système démocratique occidental, elle s'en démarque fondamentalement quant au fond et la forme.

Il appert, de ce qui précède que la reconnexion de l'Africain avec ses valeurs authentiques constitue un début de solution à la crise de gouvernance à laquelle l'Afrique et le monde font face aujourd'hui. Cependant, il importe de préciser que ce retour aux origines noires doit être suivi d'un recours visant l'utilisation judicieuse de ces dernières à l'effet d'un positionnement plus rassurant dans le monde. C'est ce qui justifie le recours aux sources comme palliatif aux défaillances des mécanismes de gouvernance contemporaine.

### **3.2. Le recours aux sources : un palliatif aux défaillances des mécanismes de gouvernance contemporaine**

Dans plusieurs domaines de gestion des affaires publiques, les États africains et leurs administrations subissent des critiques, dans la mesure où le mimétisme juridico-institutionnel étroit ne parvient pas à résoudre les problèmes qui se posent à leurs sociétés ni aux attentes des autochtones. En prenant conscience des dysfonctionnements et de l'acuité des problèmes qu'ils posent, des voix s'élèvent de plus en plus à l'effet de réclamer une reconsidération de la palabre dans le vécu des Africains. Face aux difficultés liées aux réalités socio-économiques, il faut, disent certains intellectuels africanistes, recourir à la palabre, surtout à la transparence qu'elle recommande, afin de répondre avec plus de souplesse et de façon globale aux réformes contenues dans les exigences de la *corporate governance* et dans celles de *multi-level governance*. C'est le point de vue défendu par exemple par Pierre Kanouté dans son article : « Seule la palabre peut sauver l'Afrique » (P. Kanouté, 1965, p. 17) et Lanciné Sylla dans : « Démocratie de l'arbre à palabre et bois sacré. Essai sur le pouvoir parallèle des sociétés initiatiques africaines » (L. Sylla, 1980, p. 12).

Les modes de régulation hérités du colonisateur, en faisant preuve d'un mimétisme juridique étroit, ouverts au lendemain de l'accession de pays africains à l'indépendance, sont en effet, loin de résoudre les problèmes de ces sociétés, car la culture est différente. Les insuffisances de ces modes venus d'ailleurs persistent dans les administrations africaines qui n'arrivent toujours pas à asseoir les mécanismes de la gouvernance moderne dans leur mode de régulation sociétale. Cela signifie que les caractères contraignant et irréversible des mécanismes de la gouvernance poussent les États africains à recourir aux modes anciens de résolution, de régulation et de pacification sociétale pour légitimer et rendre opératoire leur modèle traditionnel de gouvernance.

### **Conclusion**

L'on constate que longtemps après leurs indépendances, les pays africains sont, pour la plupart, classés au bas de l'échelle selon l'indice de développement humain, conséquence de la mal gouvernance qui y a dressé son lit. C'est la preuve que le type d'organisation sociale d'emprunt occidental en vigueur en Afrique ne correspond pas au modèle de solution qu'il faut pour les problèmes de l'Afrique. Le continent noir se meurt aujourd'hui parce qu'il a abandonné son propre type de gouvernance au profit de celui d'institutions étrangères dites

modernes qui se révèlent inaptes à résorber les conflits sociaux que rencontrent les États africains.

Contrairement au Chef dans la société traditionnelle africaine qui ne se distingue presque pas de ses administrés, le dirigeant dans les sociétés africaines actuelles est hiérarchiquement, et socialement distant de la communauté dont il a la charge. Paradoxalement, il est présent partout (à travers ses portraits, les médias), il sait tout par les réseaux d'indics qu'il installe dans toutes les couches de la, il peut tout à partir du droit absolu de vie et de mort qu'il s'est arrogé et qui inspire la peur, chez ses concitoyens, à l'évocation de son nom. Les institutions d'origine occidentale mises en place en Afrique après les indépendances organisent la gouvernance de la société sans nécessairement passer par la coordination et la délibération (concertation). Excepté la période électorale et les consultations qu'elle entraîne, les avis du peuple ne sont pas requis à propos des grandes questions qui touchent à la gestion du pouvoir et de la société. En fait, le peuple est royalement ignoré. Les procès en justice se règlent souvent même par contumace. Le pouvoir s'appuie sur des organes qui régissent le suivi des lois imposées par l'État, qui se déclare – souvent sans l'avis du peuple – le garant de la paix et de la vie sociopolitique. Or, dans les traditions anciennes, les sociétés africaines étaient plus dynamiques et plus consensuelles que celles d'aujourd'hui, car elles arrivaient à asseoir leur mode de gouvernance sans marginaliser les autres. L'avis de tous les membres de la communauté était régulièrement sollicité. L'inadéquation des instruments normatifs et institutionnels issue de la gouvernance occidentale à épurer ou à prévenir les conflits oblige, l'Africain à recourir à l'arbre à palabres qui correspond le mieux, à la réalité africaine et répond aux aspirations de l'Afrique. L'Afrique possède, à partir de l'arbre à palabres, un modèle de résolution des conflits et de gouvernance démocratique qui ne demande qu'à être revalorisé. Par lui, le continent noir pourrait reconsolider la chaleur humaine et le lien social jadis présents en son sein et qui méritent d'être ventilés dans le monde entier pour le bien de l'humanité.

Pour mieux vivre son authenticité de Noir et réaliser le bonheur de ses concitoyens, le gouvernant Africain doit procéder à une reconnexion avec son passé afin d'impacter, significativement son présent en y adjoignant les éléments positifs de la modernité. Il devrait prendre une distance critique vis-à-vis des valeurs occidentales de la globalisation libérale à lui imposées par les institutions étrangères. La grande erreur des Africains serait de se lancer aveuglément sur le chemin du libéralisme occidental après s'être asphyxiée dans le carcan de la division internationale. La nation africaine doit être en mesure de libeller sa propre histoire de la gouvernance par l'arbre à palabres. L'avantage de cette nouvelle posture africaine est d'éviter que la nouvelle intelligentsia du continent noir reproduise les mêmes erreurs que leurs prédécesseurs en copiant sans discernement les théories étrangères. Pour s'insérer dans le monde, l'Africain doit adopter deux comportements nouveaux : d'abord, éviter le mimétisme et l'enfermement sur soi-même ; ensuite, apporter son expérience de la gouvernance sous l'arbre à palabres dans la grande rencontre du donner et du recevoir qu'est la mondialisation.

## BIBLIOGRAPHIE

- [2] Aliana (Serge Bernard), « (Re)penser la démocratie délibérative en Afrique à l'aune de la palabre africaine : une approche philosophique par la théorie des capacités », *Afrique et développement*, Vol. *XLI*, Numéro 2, 2016, 23-46.
- [5] Atangana (Benoît), « Actualité de la palabre ? », *Revue études*, Tome 324, numéro 3, 1966, pp. 460-466.
- [8] Bétéo Nébié (Dénis), « Démocratie occidentale et palabre africaine. Origine commune, évolutions divergentes », *Tribune, L'événement*, Vol., 11, Numéro 5, 2001. pp. 1-19.
- [5] Bidima (Jean-Godefroy), *La palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, 1997.
- [2] Diangitukwa (Fweley), « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres », *Revue Gouvernance*, Vol. 11, Numéro 1, été 2014, pp. 1-21.

- [7] Foucault (Michel), *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, éditions Gallimard, 1975.
- [5] Habermas (Jurgen)  
-*Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.  
-*Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 2001.
- [6] Ingelaere, (Bert), Huyse (Luc), Igreja (Victor), Ojera Latigo (James) dir., *Justice traditionnelle et réconciliation après un conflit violent. La richesse des expériences africaines*, Londres, éditions IDEA, 2009.
- [11] Kanouté Pierre (abbé), « Seule la palabre peut sauver l'Afrique », cité par Bokonga Ekanga [7] Botombele (dir), *La politique culturelle en République du Zaïre*. Paris : Les Presses de l'UNESCO : 19, 1975, pp. 651- 671.
- [4] Mandela (Nelson), *Un long chemin vers la liberté*, Paris, Fayard, 1995.
- [10] Okombia (Emmanuel), « Le processus d'acculturation en Afrique : les vertus de la palabre locale au service de l'entreprise », *Revue Cahiers des sciences humaines*, Vol. 30, Numéro 4, 1994, pp. 731-748.
- [4] Robert (Anne-Cécile), *L'Afrique au secours de l'Occident*, Paris, La découverte, 2006.
- [3] Rousseau (Jean-Jacques), *Du Contrat social*, Paris, Nathan, 1998.
- [11] Sylla (Lanciné), « Démocratie de l'arbre à palabre et bois sacré. Essai sur le pouvoir parallèle des sociétés initiatiques africaines », *Annales de l'Université d'Abidjan. Série D, Lettres, littérature*, 13 (67), 1980, pp. 51-73.
- [9] Thierno (Bah), « Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire » Édouard Matoko (dir.) *Les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique : mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits*. Paris : UNESCO, 1999, pp. 21-43.
- [8] Weber (Max), *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003.

© GSJ